

# DOCUMENT A CONSERVER



## L'INONDATION



### LE RISQUE A CORMERAY

Le risque sur notre commune est le risque d'inondation par remontée de nappe. Il se produit lorsque la nappe phréatique (réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues. Cela peut provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti.

### CONSIGNES A APPLIQUER

- S'informer sur les risques pour son domicile
- Suivre les intempéries en cours pour prévenir tout risque (télévision, radio, météo-France, ...)
- Prévoir une réserve d'eau potable, une radio à piles, des lampes de poche
- Se renseigner sur les modalités d'indemnisation des dommages par son assurance
- Prévoir l'évacuation (PIMS : Plan Individuel de Mise en Sécurité)

#### • PENDANT L'INONDATION

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école (l'école s'occupe d'eux),
- Mettre les personnes vulnérables de son foyer en sécurité dans les étages
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques d'urgence



#### • APRES L'INONDATION

- Contacter son assurance pour déclarer le sinistre, réaliser un inventaire précis des dommages visibles
- Aérer et désinfecter les locaux et le mobilier,
- Nettoyer sols et murs à grande eau,
- Contacter des spécialistes si nécessaire
- Ne rétablir l'électricité qu'après le séchage des murs.



ne circulez pas à pieds ou en voiture dans les zones inondées

## DICRIM



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS

Commune de CORMERAY

### LE MOT DU MAIRE

Chères Cormerassiennes, chers Cormeraisiens

La sécurité de nos concitoyens est une priorité essentielle pour notre commune. A ce titre, il est de notre devoir de vous informer sur les risques majeurs auxquels Cormeray peut être exposée, qu'ils soient d'origine naturelle (inondations, tempêtes, mouvements de terrain...) ou technologique.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de vous sensibiliser à ces risques et de vous transmettre les bons réflexes à adopter en cas d'évènement. Il s'inscrit dans une démarche de prévention, de responsabilité collective et d'anticipation, afin que chacun puisse, en connaissance de cause, adopter les comportements appropriés pour se protéger, protéger ses proches et contribuer à la sécurité de tous.

Je vous invite à prendre le temps de lire attentivement ce document. Une population bien informée est une population mieux préparée.

Restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, chers habitants, l'assurance de ma considération dévouée.

Joël PASQUET

# LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



## LE RISQUE A CORMERAY

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

Les 2/3 de la commune sont concernés.  
Sécheresses reconnues : 1989, 1996, 2005 et 2011

## CONSIGNES A APPLIQUER

Il est du devoir de chacun d'informer la mairie en cas d'altération de terrain ou de bâtiment.

### • LORSQUE LE RISQUE EST CONFIRME

- S'écarter du secteur à risque,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou susceptible de s'effondrer.
- Prévenir son assurance
- Déposer la déclaration en mairie si celle-ci réalise la demande de catastrophe naturelle.



n'entrez pas dans un bâtiment endommagé



informez les autorités

### • APRES L'EFFONDREMENT

- Informer les autorités (mairie, gendarmerie, pompiers),
- Contacter votre assurance pour bénéficier de vos garanties.

La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'Homme. Les désordres touchant les bâtiments peuvent être évités en respectant des recommandations de construction (voir en mairie). Une étude de sol préalable au projet de construction est vivement conseillée.

# Le RISQUE NUCLEAIRE ou TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES



## LE RISQUE A CORMERAY

Cormeray est situé en dehors de la zone de 10 km prévue dans le Plan Particulier d'Intervention qui planifie l'organisation des secours.

En dehors d'une situation de dysfonctionnement de la centrale, des accidents peuvent survenir lors du transport des sources radioactives ou de tout type de produit inflammable, toxique, explosif, corrosif par voie routière (RD) ou par canalisation.

## CONSIGNES A APPLIQUER

- **EN PERMANENCE**
  - S'informer sur les risques
  - Ne pas céder à la panique,
  - Connaître les signaux d'alerte
  - En parler en famille (PIMS)
- **TEMOIN d'un ACCIDENT ?**
  - Supprimer toute source de feu ou de chaleur
  - Contacter les secours (18 – Pompiers ; 17 – gendarmerie ; 15 – SAMU) en précisant le lieu, la nature de l'accident, le type de matière dangereuse et si possible le nombre de victimes.
  - Ne pas déplacer les victimes sauf en cas d'incendie
  - Se mettre en sécurité à plus de 300 mètres, se rincer, se changer si possible, se confiner
- **EN CAS D'ALERTE**
  - Fermer soigneusement les portes et fenêtres et arrêter les ventilations et climatisations,



Mettez-vous à l'abri



Fermez et calfeutrez portes fenêtres ventilations

- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- S'informer sur l'évolution de la situation
- Attendre les consignes des autorités.

### • L'ALERTE

Déclenchement de la sirène communale

Un signal d'alerte unique sur le plan national annonce un danger imminent :

**3 fréquences modulées d'une minute 41 secondes espacées de 5 secondes**

**La fin de l'alerte est un signal sonore continu de 30 secondes**



# ALERTE ORANGE

## CONSIGNES A APPLIQUER

### • VENT FORT

- Risque de chutes de branches et d'objets divers,
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation,
- Ranger et fixer les objets susceptibles d'être emportés et risquant de se transformer en projectiles,
- Limiter vos déplacements.

### • FORTES PRECIPITATIONS

- Visibilité réduite,
- Risque d'inondation locale,
- Limiter les déplacements.



Mettez-vous à l'abri

### • ORAGE

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques,
- Ne pas s'abriter sous les arbres,
- Limiter les déplacements.

### • NEIGE / VERGLAS

- Routes difficiles et trottoirs glissants,
- Préparer ses déplacements et itinéraires,
- Nettoyer le trottoir devant votre maison.
- Prévoir de l'eau dans son véhicule en cas d'immobilisation



### • CANICULE

- Buvez régulièrement de l'eau et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Ouvrez les fenêtres le matin et fermez les volets l'après-midi
- En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin
- Limitez vos activités physiques et sportives

Dans tous les cas, s'informer du niveau d'alerte par téléphone au 0 892 68 02 41 ou internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Pour tous ces événements majeurs, la Préfecture de Loir-et-Cher a élaboré des plans adaptés qui visent à organiser la veille, l'alerte et le traitement des situations d'urgence. Quatre niveaux de vigilance ont été définis.

Pour plus d'information,  
Consulter le site [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr)

# ALERTE ROUGE

## CONSIGNES A APPLIQUER

### • VENT FORT

- Risques de chutes d'arbres et d'objets divers,
- Voies impraticables,
- Eviter les déplacements.



Ne montez pas sur les toits

### • FORTES PRECIPITATIONS

- Visibilité réduite,
- Risque d'inondation locale,
- Eviter les déplacements

### • ORAGE

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques,
- Ne pas s'abriter sous les arbres,
- Eviter les déplacements.



Limitez vos déplacements

### • NEIGE / VERGLAS

- Routes impraticables et trottoirs glissants,
- Eviter les déplacements.

### • CANICULE

- Protéger les personnes les plus fragiles
- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Arrêter toute activité physique
- Ne vous exposez pas, protégez-vous au maximum de la chaleur
- Dans la mesure du possible, rejoignez un lieu frais ou climatisé
- Prenez des nouvelles de vos proches et voisins plusieurs fois par jour



# LES INCENDIES

## LE RISQUE A CORMERAY

Le risque d'incendie concerne une partie des zones boisées de la commune. L'arrêté du 20 mai 2025 place la commune de Cormeray dans les bois et les forêts exposés au risque d'incendie selon le code forestier articles L132-1 et 133-1.

## CONSIGNES A APPLIQUER

### • EN PERMANENCE

- S'informer pour savoir si votre domicile ou vos parcelles sont situées en zone concernée
- Respecter les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) si vous êtes concernés pour limiter les risques de propagation.
- Maintenir un état de salubrité de votre parcelle et réaliser un entretien régulier de ses végétaux

### • SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART DE FEU

- Supprimer toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette, ...)



Ne fumez pas,  
ni flammes ni étincelles

- Donner l'alerte (Pompiers: 18, Gendarmerie: 17, SAMU: 15)
  - lieu,
  - désignation du transport et produit en cause (lire la signalétique),
  - nombre de victimes,
  - nature du sinistre,
- S'éloigner à plus de 300 mètres et se mettre en sécurité (PIMS)
- Respecter les consignes des services de secours.
- **SI VOUS ENTENDEZ UNE SIRENE D'ALERTE**
  - Se mettre à l'abri,
  - Se confiner : boucher toutes les entrées d'air et s'éloigner des portes et fenêtres,
  - Evacuer si nécessaire
  - Ne pas fumer,
  - S'informer sur l'évolution de la situation.
- **APRES LA FIN DE L'ALERTE**
  - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

# INFORMATIONS PRATIQUES

## EQUIPEMENTS UTILES A DETENIR A DOMICILE

Lorsque le risque se manifeste, il est trop tard pour se procurer ces équipements. Alors pour ne pas être pris au dépourvu, pensez à préparer dès maintenant votre sac 72h

### TELEPHONES UTILES

POMPIERS.....18 ou 112  
SAMU.....15  
GENDARMERIE.....17  
Hôpital de Blois.....02.54.55.66.33  
METEO-France: .....08.92.68.02.41  
Centre anti-poison .....02.41.48.21.21 (Angers)

### ADRESSES UTILES

Mairie de Cormeray  
1, Rue de la Buissonnière  
02.54.44.26.19

AGGLOPOLYS  
1 rue Honoré de Balzac à Blois  
02.54.90.35.35

SDIS de Blois  
Avenue Gutenberg - BP 31059  
02.54.56.05.16

Préfecture de Loir-et-Cher  
02.54.81.54.81

Direction Départementale  
des Territoires  
02.54.55.73.50

Direction Régionale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement. 02.38.49.91.91

